

CONTRAT DE CREATION DE SITE INTERNET

1. La société ARSI TECH

La société ARSI TECH est un prestataire de services spécialisée dans la fourniture de service d'accès aux informations et aux ressources mises à la disposition du public sur le réseau Internet et dispose des infrastructures matérielles et logicielles permettant également l'hébergement, la création et le référencement de sites Internet.

La signature d'un abonnement ou pack ARSI TECH, prévoyant la fourniture d'un service ARSI TECH, vaut toutefois acceptation des présentes conditions générales, lorsqu'elle est donnée par le CLIENT, ou la personne compétente pour le représenter.

2. Glossaire des termes

Client

Toute personne physique ou morale, signataire des présentes conditions générales de vente, responsable d'un ou plusieurs sites Internet conçus par ARSI TECH. Tout paiement effectué à ARSI TECH vaut l'acceptation du dit contrat.

Site Internet :

Service professionnel électronique interactif du CLIENT mis en ligne sur le réseau Interne associé à un ou plusieurs noms de domaine.

Nom de domaine :

Nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites d'une entreprise.

Hébergement :

Ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

Internet :

Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Charte graphique

Elaboration et descriptions des différents éléments graphiques composant un site Internet. Elle est composée de tout le visuel d'un site Internet, que ce soit les boutons, les entêtes, les photographies ou tout simplement les polices de caractères utilisés. La charte graphique se doit d'être uniforme, de la page d'accueil aux sous-sections, et doit refléter la direction que l'on souhaite donner à un site Internet.

Identifiant

Tout code confidentiel ou mot de passe permettant au CLIENT de s'identifier et de se connecter au service ARSI TECH.

3. Dispositions légales

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE CREATION DE ARSI TECH

Les présentes conditions générales composées également des conditions particulières et annexes de ARSI TECH sont applicables à toute fourniture de prestations de création d'un système d'informations en ligne. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière autre que celles de ARSI TECH ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ARSI TECH, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à ARSI TECH, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Le fait que ARSI TECH ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par ARSI TECH à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles ARSI TECH s'engage à concevoir et réaliser le site Internet du Client puis à assurer la réactualisation.

Le Client reconnaît expressément que ARSI TECH ne participe aucunement au sens des présentes au référencement et à l'hébergement du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

Le service rendu par ARSI TECH est soumis aux présentes conditions générales, conditions particulières et annexes telles qu'elles apparaissent sur son site www.arsi-tech.com/contrat.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS DU CONCEPTEUR

3.1. ARSI TECH se chargera de l'achat du nom de domaine du site du Client.

3.2. ARSI TECH se chargera de la conception et du développement du site du Client selon les conditions définies dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

Le Client devra communiquer à ARSI TECH toutes les informations nécessaires à la conception du site Internet et à sa réactualisation, qui lui seront demandées par ARSI TECH.

3.3. ARSI TECH s'occupera de l'ensemble de la conception de la charte graphique du site du Client.

3.4. ARSI TECH se chargera du traitement d'images, de données audio vidéos qui seront intégrées sur le site.

Toutes numérisation et optimisation de données audio vidéos et photos seront facturées au Client à concurrence de 15 euros TTC par heure.

3.5. ARSI TECH se chargera de la création de toutes les animations qui seront intégrées sur le site.

3.6. ARSI TECH se chargera de l'intégration de tous les textes fournis pas le Client. Tous les textes fournis par le Client doivent être sous format électronique pour une utilisation sur Internet.

En cas d'envoi par le Client de textes sous forme autre que numérique, toute retouche, scanning et tous frais encourus en vue d'optimiser les frais seront facturés au Client. La facturation fera suite à un devis effectué par ARSI TECH.

Toute création ou copie de textes par ARSI TECH sera soumis à un devis qui devra être validé par les deux parties, et par la suite facturé au Client.

3.7. ARSI TECH se chargera de la prise éventuelle de photos pour le Client.

3.8. Si la dynamique du site requiert le développement de bases de données, de programmations java, ou autres modules de programmations sophistiqués, ARSI sera entièrement responsable du développement de ces systèmes.

3.9. ARSI TECH se chargera de remettre au client toute documentation technique relative au fonctionnement du site du Client. Le coût de livraison de la documentation technique au Client dépendra de la forme choisie par le Client.

3.10. Travaux exceptionnels

Tous travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent contrat et ses annexes feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

ARTICLE 4 : SUPPORT TECHNIQUE

ARSI TECH met à la disposition du CLIENT l'adresse support@arsi-tech.com sans qu'aucun délai de réponse ne puisse être exigé à ARSI TECH.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

Toute commande passée par un CLIENT à ARSI TECH est formalisée par la création d'un bon de commande récapitulant les caractéristiques de l'offre de ARSI TECH.
Ainsi les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou même d'annulation après acceptation par ARSI TECH du bon de commande signé par le CLIENT sauf accord des 2 parties.

Les conditions d'offre et tarifaires faites par ARSI TECH ont une durée de validité expressément mentionnée sur le bon de commande.

La commande reçoit acceptation après acceptation définitive du bon de commande par ARSI TECH.

Le règlement de la commande à hauteur de 30% du coût total de la prestation à ARSI TECH suffira à considérer le contrat formé.

ARTICLE 6 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de ARSI TECH toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE ARSI TECH

ARSI TECH s'engage à :

7.1. Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

7.2. Assurer la confidentialité des informations intégrés sur le site du Client et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

7.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

7.4. A s'assurer de l'obtention par le Client des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

7.5. A permettre au Client de suivre l'évolution du développement du site du Client via une adresse on-line qui sera communiquée au Client et dont celui-ci aura accès par identification par mot de passe. ARSI TECH communiquera au Client ses identifiant et mot de passe et l'adresse on-line de démonstrations au plus tard 7 jours après la formation du contrat.

7.6. Développer les pages dues au Client dans le cas où celui-ci n'aurait pas, à travers son cahier des charges, utilisés la totalité des pages Web auquel il aurait droit en cas de commande de l'une des formules de création en consultation en ligne sur le site www.arsi-tech.com. Le Client dispose d'un délai d'un an pour faire valoir ce droit au près de ARSI TECH, délai qui débute dès réception par ARSI TECH de la somme correspondant à 30% de la prestation figurant sur le bon de commande.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE ARSI TECH

En aucun cas, la responsabilité d'ARSI TECH ne pourra être recherchée en cas de :

- ✓ faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés
- ✓ faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ARSI TECH n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- ✓ force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté d'ARSI TECH

ARSI TECH est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. ARSI TECH s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

En outre, la responsabilité de ARSI TECH ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux et notamment :

1. Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à ARSI TECH au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de ARSI TECH ("Cas de Force Majeure"), alors ARSI TECH, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensée de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

2. Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- ✓ détérioration de l'application,
- ✓ mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle,
- ✓ destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

ARSI TECH ne pourra être tenue responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportés aux composants logiciels par une personne autre que le Prestataire, d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au

fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur Web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur.

(voir article 7)

ARSI TECH ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

ARSI TECH ne serait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, ARSI TECH informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Les réparations dues par ARSI TECH en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

En aucun cas, ARSI TECH ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par ARSI TECH, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourrait être mis à la charge de ARSI TECH, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à ARSI TECH pour la période considérée ou facturées au Client par ARSI TECH ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de ARSI TECH a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à ARSI TECH au titre des présentes.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

9.1. Le CLIENT est responsable des propos et des contenus figurant sur son site.

En tout état de cause, le CLIENT est responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que du contenu du site et de l'ensemble des données communiquées.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il assure ARSI TECH qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur son ou ses nom(s) de domaine et l'intégralité des pages qu'il fait créer, , c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.. En conséquence, ARSI TECH ne serait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, ARSI TECH ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site Web, conformément à la loi Française en vigueur.

Le Client garantit relever indemne ARSI TECH de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le Client indemniserà ARSI TECH de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de ARSI TECH, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de ARSI TECH. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de ARSI TECH à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à ARSI TECH de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre ARSI TECH et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de ARSI TECH dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

9.2. Fournir à ARSI TECH l'ensemble des éléments devant être intégrés dans la création, en respectant le calendrier arrêté entre les parties.

9.3. Collaborer avec ARSI TECH en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par ARSI TECH, et le laisser effectuer sur le site toutes les recherches qui lui seront nécessaires.

9.4. Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

9.6. Le Client s'engage à informer ARSI TECH de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

9.7. Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises.

ARTICLE 10 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet dès réception par ARSI TECH de la somme correspondant à 30% de la prestation figurant sur le bon de commande.

Le tarif indiqué sur la facture ou bon de commande sera obligatoirement le prix de vente.

La durée du contrat est précisée dans le bon de commande signé par le Client et ARSI TECH. Cette durée dépend des délais de réalisation du site communiqués par ARSI TECH et qui sont fonction du cahier des charges.

L'achèvement de la conception du site Internet devra être constatée par écrit par le Client, qui ne pourra refuser de constater l'achèvement que dans le cas où le cahier des charges annexé au présent contrat n'aurait pas été respecté.

Afin que le site soit opérationnel à la date prévue par les deux parties et figurant sur le bon de commande, le Client devra avoir fourni à ARSI tous les éléments nécessaires à la création du site. Tous les éléments nécessaires à la création du site devront être fournis à ARSI au plus tard à la date de paiement de la somme correspondant à 30% de la commande.

Tout retard de remise de tous les éléments relatifs au développement du site peut entraîner un prolongement des délais de réalisation du site mentionnés dans le bon de commande.

Toute modification des spécifications depuis le début du développement entrepris par ARSI TECH, sera apportée en annexe au présent contrat et entraînera un report de la date de validation de la version finale du site.

Le présent contrat ne peut donc être résilié, avant l'échéance de ce terme, à l'initiative de l'une des parties, sans le consentement de l'autre partie.

ARTICLE 11 : TARIF, PAIEMENT ET DELAI DE PAIEMENT ET DE RENOUELEMENT

11.1. Tarif

Les prix des services fournis par **ARSI TECH** au titre du contrat de prestations de services de **ARSI TECH** font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation en ligne sur le site www.arsi-tech.com et sur demande auprès de **ARSI TECH**, à l'une des adresses indiquée à l'article 17.4.

Le tarif indiqué sur la facture ou bon de commande sera obligatoirement le prix de vente.

Les prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros, d'avance lors de l'enregistrement de bon de commande ou après réception via e-mail de l'URL vers la facture pro-forma du Client, pour une période annuelle selon l'option retenue par le Client dans le bon de commande, sous réserve que la durée du contrat soit au moins égale à cette période.

ARSI TECH se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site www.arsi-tech.com un mois à

l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Suite à cette information le Client sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans l'article 13. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

ARSI TECH se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

(voir ci-dessus)

11.2. Modalités de Paiements

Pour les services décrits dans le présent contrat, le Client rémunérera ARSI TECH conformément à l'offre de prix annexée au présent contrat et signée par le Client et ARSI TECH.

Etant donné l'usage courant du fax, le Client reconnaît expressément qu'une commande ou un contrat signé par lui ou envoyé par fax a la même valeur que le document original.

Le paiement doit être fait soit par **virement bancaire**, soit par **Mandat Cash**, ou soit par **Mandat international**. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins (chèque, carte bancaire, ni paiement Swift...), autre que ceux cités précédemment.

En cas de paiement par virement bancaire, le Client devra supporter les éventuels frais de l'opération.

Les modalités de paiement à ARSI TECH sont les suivantes :

- 30% du prix de vente à la commande.
- 50% du prix de vente à la recette sur un lien de test.
- 20% du prix de vente à la recette sur le site du client.

11.3. Conséquences d'un retard de paiement.

Tout impayé (défaut de provision...) sera considéré comme un retard de paiement.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par ARSI TECH de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article RESILIATION :

- ✓ l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- ✓ la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à ARSI TECH, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client ;
- ✓ l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal Français,
- ✓ la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour ARSI TECH d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article RESILIATION.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devra être notifié par courrier électronique à l'adresse support@arsi-tech.com dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par ARSI TECH, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client pourra alors régler la somme due par virement bancaire en euros.

ARTICLE 12 : DROIT DE RETRACTATION

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation, ARSI TECH accorde au Client un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de fourniture de services, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du Client.

Ce droit de rétractation s'effectue par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'une des adresses indiquée à l'article 17, et donne droit pour le client au remboursement des sommes déjà versées par lui dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis.

Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 13 : RESTRICTION, RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

13.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 8 des conditions générales.

13.2. Dans les autres cas, le présent contrat ne peut donc être résilié, avant l'échéance de ce terme, à l'initiative de l'une des parties, sans le consentement de l'autre partie. En cas de consentement mutuel de résiliation de contrat, le Client ne pourra prétendre au remboursement par ARSI TECH des sommes déjà versées.

13.3. Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 9 des présentes conditions générales de création, entraînera le droit pour ARSI TECH d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels ARSI TECH pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre remboursement par ARSI TECH des sommes déjà versées.

13.4. ARSI TECH pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de 1 mois.

13.5. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

13.6. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

13.7. Si ARSI TECH résilie le contrat dans les conditions prévues à l'article 13.4, le Client ne pourra prétendre au remboursement par ARSI TECH des sommes déjà versées, et ARSI TECH ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour ARSI TECH, ARSI TECH se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par ARSI TECH.

13.8. Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance et lettre de mise en demeure.

13.9. En outre, ARSI TECH se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

13.10. Le service peut encore être restreint, limité ou suspendu lorsque les conditions particulières applicables à chaque type de service fourni par ARSI TECH prévoient cette sanction en conséquence d'un manquement.

13.11. En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

13.12. Le Client comprend qu'ARSI TECH devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de la création si ARSI TECH reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

ARTICLE 14 : PUBLICITE ET PROMOTION

ARSI TECH pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

ARTICLE 15 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARSI TECH

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation de création fournie par ARSI TECH. Le contrat prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet d'ARSI TECH, sous réserve de l'application de la clause « modification ».

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client au présentes conditions générales de création, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues ; la création souscrite et les modalités d'ouverture de création. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable à ARSI TECH, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

ARTICLE 16 : MODIFICATION

Les conditions générales, particulières et le bon de commande en ligne prévalent sur les conditions générales, particulières et le bon de commande imprimée. Les parties conviennent que ARSI TECH peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse www.arsi-tech.com ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 12 des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 17 : DISPOSITIONS GENERALES**17.1. Divisibilité**

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

17.2. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

17.3. Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales et sont indissociables des Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document « Conditions contractuelles ».

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le site www.arsi-tech.com/contrat. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

17.4. Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées au Client si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour ARSI TECH Sarl (aux Antilles-Guyane) : 3910 Section Cabout - 97170 Petit-Bourg
- Pour ARSI TECH Sarl (en France Métropolitaine) : 2 boulevard Louis Carpentras - 84000 Avignon
- Pour le titulaire de la création : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à ARSI TECH

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi Française sera seule applicable au présent Contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat, sera soumis au tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre (France) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Si, à la lecture de ces conditions générales de création, le Client a des questions à poser, contacter ARSI TECH aux adresses suivantes :
(3910 Section Cabout - 97170 Petit-Bourg).
(2 boulevard Louis Carpentras - 84000 Avignon).

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.